

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS. — D. 2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D. 5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAHORS. D. 7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercure. . . . . 6 41	1 14	6 6	— Espres. 8	30	30	Sept-Ponts. . . . . 4 53	11 11	5 27	BORDEAUX. . . . . 7 25	10 25	4 40	Cabesut, halte 7 48	11 40	5 18	Lamadelleine. . . . . 7 50	11 40	5 21
Luzech. . . . . 7 3	1 34	6 23	BORDEAUX. . . . . 5 45	8 15	15 15	Cieurac. . . . . 5 5	11 21	5 37	Montauban D. 7 25	10 25	4 40	Arcambal. . . . . 8	11 54	5 28	Toirac. . . . . 8 10	12 8	5 34
Casteilfranc. . . . . 7 18	1 47	6 44	M. Libos. — D. 8 40	3 5	8 55	Labenneque. . . . . 5 20	11 39	6 11	Ponneuve. . . . . 7 40	10 49	4 54	Vers. . . . . 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Puy-l'Évêque. . . . . 7 31	1 59	6 58	Fumel. . . . . 8 45	3 15	9 3	Montpezat. . . . . 5 31	11 52	6 25	Saint-Géry. . . . . 8 18	12 18	5 44	Cajarc. . . . . 8 31	12 42	5 53	Calvignac, hal. 8 45	1 5	6 9
Duravel. . . . . 7 43	2 8	7 8	Solance-Toussac 9 1	3 23	9 18	Caussade. . . . . 5 55	12 16	6 42	Conduché. . . . . 8 34	12 55	6 9	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18	St-Cirq, hal. 8 42	1 13	6 6
Solance-Toussac 9 1	3 23	9 18	Duravel. . . . . 9 10	3 38	9 26	Réalville. . . . . 6 5	12 26	7 8	St-Cirq, halte. 8 42	1 13	6 6	Caussade. . . . . 8 53	1 25	6 16	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16
Puy-l'Évêque. . . . . 8 6	2 29	7 38	Puy-l'Évêque. . . . . 9 19	3 48	9 36	Albias. . . . . 6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal. 9 4	1 48	6 26	Calvignac, hal. 9 4	1 48	6 26	Conduché. . . . . 9 11	1 45	6 38
Fumel. . . . . 8 6	2 29	7 38	Gastelfranc. . . . . 9 34	4 5	9 52	Ponneuve. . . . . 6 22	12 43	7 28	Cajarc. . . . . 9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. . . . . 9 25	2 12	6 51	Vers. . . . . 9 34	2 29	7 9
M. Libos. — A. 8 12	3 35	7 30	Luzech. . . . . 9 47	4 19	10 6	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31
BORDEAUX. . . . . 8 51	3 11	8 40	Parnez. . . . . 9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. . . . . 10 40	6 05	7 24	Labenneque. . . . . 9 19	12 9	6 15	Conduché. . . . . 9 11	1 45	6 38	Calvignac, hal. 9 4	1 48	6 26
PARIS. — A. 11 46	4 18	8 40	Mercure. . . . . 10 9	4 42	10 29	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	5 41	Cieurac. . . . . 9 29	12 18	6 24	Saint-Géry. . . . . 9 25	2 12	6 51	Calvignac, hal. 9 4	1 48	6 26
			CAHORS. — A. 10 25	5 1	10 47				Sept-Ponts. . . . . 9 42	12 30	6 36	Arcambal. . . . . 9 44	2 36	7 1	Lamadelleine. . . . . 9 58	3 9	7 22
									CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A. 10 14	3 27	7 27	Cabesut, halte. 9 58	3 9	7 22

Cahors, le 23 Septembre

## NOUVELLES POLITIQUES

**Commission du budget.** — M. Camille Dreyfus a déposé sur le bureau de la commission du budget un amendement ayant pour objet l'application de l'impôt sur le revenu, dans des conditions analogues à celles qu'établissait le projet de M. Casimir Périer, soumis en 1872 à l'Assemblée nationale.

**L'Exposition de 1889.** — Le comité général de l'Exposition s'est réuni, mardi, sous la présidence de M. Lockroy. M. Georges Berger, de retour à Paris, assistait à cette réunion. Les budgets présentés par les directeurs généraux s'élevant à 45 millions, le ministre a dû les réduire. A la suite d'une longue et minutieuse discussion, le budget a été définitivement réglé par le ministre et accepté par les directeurs généraux. Il a été établi sur les bases suivantes :

Personnel des trois directions et du service central, 2,000,000 fr.; direction générale des finances, 8,500,000 fr.; finances, 850,000 fr.; direction générale de l'exploitation, 4,000,000 fr. Les 2 millions restant sur le crédit de 40 millions seront consacrés aux expositions diverses et appointements, aux reproductions de constructions historiques, à l'organisation des expositions fluviales; en un mot, à toutes les installations spéciales qui sont appelées à constituer le principal attrait et la vraie nouveauté de la prochaine Exposition. Il restera, en outre, de disponible une somme complémentaire de 3 millions, réservée aux dépenses imprévues.

**Ministère.** — On lit dans le Paris : « Nous pouvons affirmer de la manière la plus formelle, que tous les bruits de remaniement ministériel, qui ont couru ces jours derniers, notamment au sujet du ministère des finances, sont sans fondement. Le président du conseil des ministres tient absolument à se présenter à la réouverture des Chambres avec tous ses collègues. »

**En Algérie.** — Les élections aux conseils généraux en Algérie ont donné les résultats suivants :

Département d'Alger : 15 circonscriptions étaient soumises au renouvellement; 10 conseillers sortants ont été réélus; 4 nouveaux élus; un ballottage. Les radicaux perdent un siège et en gagnent un.

Département de Constantine : 15 circonscriptions soumises au renouvellement; cinq conseillers sortants réélus; 10 nouveaux élus. Les radicaux perdent trois sièges et en gagnent deux.

Département d'Oran : 14 circonscriptions soumises au renouvellement; 8 conseillers sortants réélus; 2 nouveaux élus de la même nuance que leurs prédécesseurs; 3 ballotages.

**Evêché de Luçon.** — L'Autorité annonce la suppression prochaine de l'évêché de Luçon, comme n'étant pas concordataire. Le titulaire actuel serait nommé à Auch comme archevêque.

**En Alsace.** — On mande de Strasbourg que l'aristocratie alsacienne, qui partage là-bas les mêmes sentiments de patriotisme que la bourgeoisie et le peuple, s'est abstenue de prendre part aux fêtes données en l'honneur de l'empereur d'Allemagne.

**Annam et Tonkin.** — Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin, le résident général a décidé, à la date du 12 juillet, la création d'un comité d'études agricoles, industrielles et commerciales en Annam et au Tonkin.

Le même arrêté dit qu'une exposition publique aura lieu tous les cinq ans à Ha-Noï et qu'un concours sera alors ouvert entre les produits naturels et ouvrés d'Annam et du Tonkin.

Une ordonnance de Kinb-Luoc par intérim, rendue exécutoire par le résident général, forme une province composée de tous les territoires Muongs, dépendant autrefois des provinces de Hong-Hoa, Sontay et Nin-Binh. C'est là une mesure très importante, en ce sens qu'elle établit nos droits sur les territoires situés à l'ouest et au sud-ouest du Tonkin. Le chef-lieu sera Chobo, sur la rivière Noire. Les mandarins de la nouvelle province seront choisis dans les grandes familles des Muongs. La perception des impôts sera régie par les usages et coutumes du pays des Muongs.

Il avait pris sur son bureau des dossiers, qu'il s'était remis à compiler.

Au bout d'un moment, la mère de Fleur-d'Oranger ouvrit les yeux... Elle regardait autour d'elle d'un air égaré... Elle ne comprenait plus ce qui lui arrivait. Une espèce d'effroi la saisissait devant ces figures rudes, inconnues, penchées sur elle. Elle se croyait l'objet d'un horrible cauchemar... Puis tout à coup, l'intelligence la mémoire lui revint. Elle se rappela... Un cri de détresse qui eût attendri des tigres déchira sa poitrine.

— Ma fille!  
Le secrétaire dressa la tête. Il jeta loin de lui ses papiers.  
— C'est fini ? dit-il laconiquement.  
— Oui, monsieur, répondit un des agents.  
— Allez me chercher une voiture à quatre places, et emballez-la vivement... avant qu'une autre crise ne survienne... Ils s'en arrangeront là-bas mieux que nous.

Marinette avait entendu cet ordre, donné pourtant à demi-voix.

— Ainsi, monsieur, cria-t-elle d'une voix toute frémissante de terreur, je n'ai pas rêvé ? On va m'emmener et m'enfermer ?... comme folle ?

Le secrétaire fit un geste d'impatience.

— Je ne sais pas ce qu'on va faire dit-il. J'ai reçu l'ordre, par dépêche de la préfecture, de vous faire conduire à la Salpêtrière... et je vous fais conduire. Là-bas, on vous examinera, on vous interrogera, et si on reconnaît que vous avez votre raison, on vous laissera aller. On ne tient pas à avoir des pensionnaires de plus à nourrir. Ce n'est pas pour son plaisir que l'administration vous garde-

## ESPAGNE

Madrid, 20 septembre.

L'insurrection a duré si peu que la majorité de la population s'en est à peine aperçue.

Ce mouvement absurde ne répond, paraît-il, qu'au désir de continuer un système d'alarme et de le mêler avec une opération de bourse, comme le prouve l'argent trouvé sur plusieurs des prisonniers.

Tous les soldats soulevés du régiment de Garellano se sont présentés à la guardia civil (gendarmérie), ou aux autorités des villages des alentours.

La reine régente, informée de la tentative révolutionnaire, avait résolu de revenir à Madrid. Mais en apprenant que les insurgés étaient en fuite, elle a ajourné son retour à dimanche prochain.

Madrid, 21 septembre.

Le plan des insurgés était de surprendre les garnisons de Vicalvaro et d'Alcala, pour les entraîner dans un *pronociamiento*. On espérait amener ainsi le départ de la garnison de Madrid, où on aurait alors cherché à provoquer une insurrection populaire. Mais le plan a échoué, par suite du refus des garnisons de Vicalvaro et d'Alcala de seconder le mouvement.

Un manifeste du capitaine général déclare l'état de siège sur tout le territoire de la Nouvelle-Castille.

La tranquillité est complète à Madrid et dans le département. Les arrestations continuent; plusieurs soldats et deux officiers ont été arrêtés dans les environs de Madrid.

M. Sagasta a quitté la Granja pour venir à Madrid. El Correo dit qu'il reste seulement, à l'heure actuelle, une bande de quarante insurgés. Il ajoute que le gouvernement ayant reçu avis que l'émeute pouvait avoir des ramifications dans les provinces, a ordonné l'arrestation de plusieurs chefs du parti révolutionnaire.

Une dépêche de Barcelone annonce que la gendarmerie a saisi, à Sindavellas, des armes, des munitions et un drapeau carliste. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

## LA QUESTION BULGARE

Sofia, 21 septembre.

On croit que la date du 11 octobre, pour les élections de la grande Assemblée, sera modifiée.

ra. Ainsi, ne vous désolerez donc pas d'avance.

— Mais qui a pu dire à la préfecture, fit Marinette, que j'étais folle ?

L'employé leva les bras en l'air.

— Ça, murmura-t-il, je l'ignore. La dépêche ne donne pas d'explications... Il paraît que vous avez fait du bruit sur le boulevard... Vous auriez pu causer des accidents... On s'en est plaint.

Une lueur subite traversa le cerveau de la marchande d'oranges.

— C'est lui ! cria-t-elle qui m'a dénoncée !

Le secrétaire fit un geste découragé.

— Voilà la folie qui la reprend ! murmura-t-il à l'oreille du gardien de la paix resté avec lui.

Marinette n'avait pas entendu.

Elle était absorbée toute entière par la pensée qui lui était venue. Il n'y avait pas à en douter. Elle retombait entre les mains de cet homme. Elle était perdue. Il n'avait eu sans doute qu'un mot à dire pour la faire passer pour folle, pour la faire enfermer. Oh ! comme elle se repentait maintenant d'avoir cédé à ce premier élan qui l'avait poussée à appeler sa fille ! elle s'était livrée toute de suite, elle-même.

Qu'allait-elle devenir maintenant ? Si on la tenait enfermée, comment pourrait-elle rejoindre Fleur-d'Oranger ?

Toutes ces pensées s'étaient pressées dans son cerveau avec la rapidité de l'éclair. Elle ne disait plus rien. Il fallait conserver toute sa présence d'esprit, tout son calme, pour se défendre là-bas, quand on l'interrogerait. Ici il n'y avait rien à faire. Le secrétaire avait raison. Cela ne le regardait pas. Il exécutait les ordres qu'il avait reçus.

Le gouvernement bulgare, a remis aujourd'hui, au consulat russe, sa réponse à la note russe, relative à la punition des personnes compromises dans le coup d'Etat du 21.

Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg, le czar désirerait mettre le prince de Monténégro sur le trône de Bulgarie.

## Troubles en Irlande

Belfast, 21 septembre.

Les désordres se sont encore renouvelés hier soir. Deux foules composées l'une de catholiques et l'autre de protestants, sont entrées en collision et un conflit furieux s'en est suivi. La police et les troupes sont intervenues. Elles ont réussi à disperser les combattants, mais il y a eu beaucoup de blessés.

Une grande agitation règne à Belfast. Cette après-midi, les ouvriers catholiques ont jeté des pierres à la police qui a été obligée de battre en retraite. Mais, après avoir reçu des renforts, elle a dispersé les émeutiers. Sur un autre point de la ville, des pierres ont été jetées à un militaire qui chargeait les émeutiers à la baïonnette et en a blessé plusieurs.

**Notre armée.** — Le général L... vient de publier, sous ce titre : « Manière de combattre et de battre les Prussiens », une intéressante brochure. D'après ce général, nous avons actuellement, une armée telle, que nous pouvons envisager sans inquiétude les plus redoutables éventualités.

Aujourd'hui, en 1886, conclut le général L..., notre situation militaire nous permet de mettre en ligne, en cas de guerre, un nombre d'hommes au moins aussi considérable que le pourra faire l'Allemagne.

Notre cavalerie, un peu inférieure encore comme nombre à celle de la Prusse, rachète cette infériorité par des qualités qu'on ne peut lui contester lorsqu'on a le souvenir de Reischaffen, Mars-la-Tour, etc.

Les premiers engagements généraux des deux

Il n'avait pas à en chercher plus long.

L'agent qui avait été quérir un fiacre venait de rentrer.

— La voiture est là, annonça-t-il.

— Allons, la mère, dit le secrétaire, il faut partir !

Marinette fit un mouvement comme si elle venait d'être réveillée en sursaut.

— Je suis à vos ordres, dit-elle.

— A la bonne heure, fit l'employé, on est raisonnable. Cela vaut mieux.

Il se pencha à l'oreille de l'agent qui avait amené Marinette.

— Puisqu'elle est calme, profitez-en, murmura-t-il.

Le gardien de la paix prit par le bras la marchande d'oranges et l'emmena hors du bureau. La malheureuse monta dans la voiture sans résistance. Elle paraissait résignée à son sort. Elle avait compris qu'elle aurait besoin de toute son énergie pour se défendre contre l'accusation qui pesait sur elle.

On avait fait placer Marinette sur le siège du fond. Les deux agents qui devaient l'accompagner s'étaient installés sur la banquette du devant.

La voiture s'ébranla... Elle traversa le boulevard que dorait doucement un pâle soleil d'hiver. Une buée fine montait de terre, semblable à une gaze de féerie, adoucissant la couleur crue des objets, formant un rideau transparent derrière lequel les hommes ont l'aspect d'ombres qui marchent.

On passa devant les Variétés, à l'endroit même où la vieille Marinette avait aperçu Fleur-d'Oran-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

36

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

IX

OU L'ON REVOIT FARANDOLE

— Oui, répliqua tranquillement le secrétaire, et ne nous emportons pas, comme hier soir, n'est-ce pas ? je n'ai pas le temps de subir les scènes.

La pauvre marchande d'oranges sentait le sol se dérober sous elle. Un grand froid l'envahissait. Elle voyait l'agent, le bureau, tourner autour d'elle. Et elle restait sans voix, le gosier séché par l'effroi.

Le secrétaire n'eut que le temps de faire un signe à l'agent, qui lui saisit brusquement le bras et l'empêcha de rouler à terre, comme une masse.

L'employé sonna... Des gardiens accoururent... Une odeur de vinaigre se répandit dans la pièce étroite. Des hommes frappaient dans les mains de Marinette pour la faire revenir. Des portes s'ouvraient et se fermaient vivement. Il y eut un instant d'émoi parmi ces hommes habitués pourtant à des scènes de ce genre.

Le secrétaire seul n'avait pas sourcillé.

— Ça leur produit toujours cet effet-là, murmura-t-il d'une voix placide.

armées devant avoir lieu près de nos frontières, non loin de nos forteresses du Nord ou de l'Est, l'ennemi, quelque audacieux soit-il, ne pourra plus se livrer à la fantaisie d'exécuter soit une marche de flanc, comme il le fit le 17 août, soit un mouvement tournant, comme aux jours de Werth et de Saint-Privat. Nos réserves, en arrière de nos ailes et du centre de notre armée, nos belles divisions de cavalerie sur nos flancs ne permettraient, nous le répétons, aucune tentative de ce genre.

Après que notre artillerie, que nous maintenons très supérieure à celle de l'Allemagne, aura préparé nos attaques, qu'elle aura à son tour démonté en partie celle de l'ennemi, qu'elle aura couvert de projectiles son infanterie et l'aura ébranlée, l'infanterie française pourra enfin raccourcir la distance qui l'a trop souvent et trop longtemps séparée des Prussiens en 1870; elle pourra les aborder résolument à la baïonnette et renouveler les grands faits de notre histoire militaire, les terribles attaques de notre infanterie à Wissembourg, Werth, Borny, Gravelotte, St-Privat, Bazeilles, dont les Allemands ont gardé l'amer souvenir...

Ce jour-là nos attaques seront poussées à fond, et le branle une fois donné au son de la charge, au cri de : « En avant ! » mille fois répété, l'armée française, renforcée de ses réserves intactes, n'aura plus — selon l'énergique phrase du général Deligny — qu'à étendre ses grands bras pour étreindre ses ennemis et les écraser de son poids.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Grandes manœuvres.** — Nous sommes heureux de publier la lettre suivante que M. le général Vincendon, commandant la 33<sup>e</sup> division, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot :

» Monsieur le Préfet,  
Pendant le cours des grandes manœuvres que les corps de la 33<sup>e</sup> division ont exécutées sur le territoire du département du Lot, les populations ont accueilli les troupes avec le plus bienveillant empressement.

» Les municipalités avaient pris les mesures nécessaires pour faciliter l'installation de nos soldats dans les cantonnements et diminuer leurs fatigues.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remercier en mon nom les maires ainsi que les populations des communes qui ont été traversées, pour l'excellent accueil qui a été fait aux officiers, sous-officiers et les soldats de la 33<sup>e</sup> division.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

» Le général commandant la 33<sup>e</sup> division :  
VINCENDON.

**Bourses.** — M. Logol, ancien chargé de cours au lycée de Cahors, a été nommé boursier d'agrégation à la Faculté des sciences de Toulouse.

M. Jourdan, ancien professeur d'histoire et de géographie au lycée de Cahors, a été nommé boursier d'agrégation à la même Faculté.

M. Codorniu Charles, agrégé de l'enseignement spécial, chargé de cours à l'enseignement spécial au lycée de Cahors vient d'être nommé professeur de l'enseignement spécial au lycée de Montluçon.

ger. Le cœur de la pauvre mère se serra. Elle aurait voulu être libre pour descendre de voiture, se jeter sur le sol où son enfant avait passé et l'embrasser. Mais elle n'était plus maîtresse de ses mouvements. Elle n'agissait plus à son gré. Elle était prisonnière ! Des larmes amères mouillèrent ses yeux à cette idée. Pourtant, elle pleura silencieusement, sans un mot, sans un geste, pour ne pas se compromettre devant les agents, pour ne pas leur faire penser que la folie la reprenait, car la malheureuse en était arrivée à ne plus oser parler, à ne pas oser faire un mouvement !

Une autre émotion attendait cependant la mère de Fleur-d'Oranger dans la rue Montmartre. Pendant qu'elle regardait machinalement les maisons, elle aperçut tout à coup une figure qu'elle sembla reconnaître. Eh oui, elle ne se trompait pas... C'était bien lui ! C'était bien Farandole !

Monté sur une échelle, le peintre était en train de dorer les lettres d'une devanture.

Justement, un encombrement de voitures s'était produit. Marinette eut le temps de baisser la glace et d'appeler son ancien ami.

Au son de cette voix connue, Farandole s'était retourné.

— Marinette ! dit-il.

Il descendit précipitamment de son échelle et courut à la portière de la voiture. Il poussa un cri d'étonnement en voyant la marchande d'oranges entre les deux gardiens de la paix.

— Que signifie ?... bégaya-t-il.

— On me conduit à la Salpêtrière, dit vivement Marinette. Il m'a dénoncée comme folle... il est à Paris avec elle... Je les ai aperçus hier... et on m'enferme !

**Nomination.** — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 13 septembre; M. Destribats, inspecteur primaire à Gourdon, est nommé en la même qualité à Pan.

Notre compatriote, M. Deloncle, nommé consul à Melbourne et non installé, vient d'être nommé officier de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam.

Notre compatriote M. Coste Marie-Léon, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, au service des hôpitaux et ambulances de la division d'occupation du Tonkin, rapatrié, a été désigné pour le 129<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Par arrêté du 21 septembre 1886, ont été nommés :

Mesdemoiselles,  
Delfau, Marie, institutrice à St-Michel, commune de Cours.  
Garrigues, Armandine, institutrice à Nadillac.  
Mlle Laborde, Marie, directrice de l'école maternelle de Figeac.

MM.  
Blanié, Bertin-Joseph, directeur de l'école primaire supérieure de Castelnau.

Bonyé, Léon, instituteur-adjoint à l'école primaire supérieure de Castelnau.

Dumeau, Louis, instituteur-adjoint, à l'école primaire supérieure de Castelnau.

Debelmas, Etienne, instituteur-adjoint à l'école primaire élémentaire de Castelnau.

Alis, Jean-Pierre, instituteur à l'école primaire élémentaire de Castelnau.

Ourchival, Philippe, instituteur public à Cremps.

Galou, Antoine-Paul, instituteur public à Fontanes (Lalbenque).

Montin, Jacques, instituteur public à Nadillac.

Vigne, Antoine, instituteur public à Lachapelle-Auzac.

Bonnet, Jean, instituteur public à Garric, commune de Castelnau.

Arènes, Guillaume-Cyprien, instituteur-adjoint à Freyssinet.

Delpy, François, instituteur-adjoint à Vaylats.

Ces nominations auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1886.

**Suicide.** — Encore un suicide par arme à feu à notre caserne d'infanterie, hier, vers midi, le caporal C... du 7<sup>e</sup> de ligne, s'est suicidé dans sa chambre en se tirant un coup de fusil dans la tête. Son cadavre a été transporté à l'hospice par les soins de la police.

**Incendie.** — Lundi soir, un incendie s'est déclaré, place St-Laurent à Cahors, dans une mansarde de la maison Marabelle. Les voisins et les pompiers accourus à la hâte ont eu promptement raison du sinistre. Les dégâts insignifiants sont couverts par la compagnie le *Phénix*.

**Valrouffé.** — Lundi, un incendie qui a pris promptement de vastes proportions, a dévoré quatre maisons dans le valon qui mène de Larroque-des-Arcs à Valrouffé. Deux des immeubles étaient assurés.

On ignore la cause du sinistre.

**L'adjudication du pont de St-Cyrq-**

— Mais c'est une infamie ! s'écria le jeune homme. Je vous délivrerai, moi !

La voiture commençait à marcher plus vivement. Farandole était resté sur le marchepied.

— Allons, monsieur, dit un des agents d'une voix rude, il faut descendre.

— Mais c'est odieux ! Cette femme n'est pas folle ! cria de nouveau le peintre.

— Ce n'est pas notre affaire, répliqua l'agent, c'est l'affaire des médecins.

— Laissez-moi au moins l'accompagner, demanda le jeune homme ému et qui avait, aux quelques paroles de la marchande d'oranges, deviné tout ce qui se passait.

— Oh ! oui, fit Marinette suppliante, laissez-le venir. Il me défendra, lui. Il sait que je ne mens pas, que je ne suis pas folle !

Le gardien de la paix, touché regarda son compagnon.

— Dame ! murmura celui-ci, si monsieur veut monter à côté du cocher, cela le regarde... Pourvu que nous menions madame à destination...

Farandole n'en réclamait pas plus. Il était déjà grimpé sur le siège que l'agent n'avait pas terminé sa phrase.

Marinette avait senti une grande joie l'envahir, elle avait plus d'espoir maintenant... Elle venait de trouver un défenseur !...

X  
LA PRÉSENTATION

Wilhelmine était seule dans le salon de la rue Pierre-Charron, orné de fleurs fraîches et brillamment illuminé, quand on annonça MM. Gaudru.

La jeune fille avait été prévenue par le comte

Lapopie, annoncé pour le 4 octobre prochain, est ajournée à une date prochaine qui sera donnée ultérieurement.

**Réserve de l'armée active et armée territoriale.** — *Classes de 1877 et de 1881.* — Les hommes des catégories désignées ci-dessous, sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 21 novembre jusqu'au dimanche 5 décembre 1886 :

1<sup>o</sup> Tous les hommes de la classe de 1877, excepté les hommes classés dans les services auxiliaires ;

2<sup>o</sup> Les hommes dits à la disposition de l'autorité militaire et les hommes classés dans les services auxiliaires de la classe de 1881.

En conséquence, les livrets des hommes désignés ci-dessus seront pris à la mairie par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement; ces livrets seront renvoyés complétés à la gendarmerie, qui les remettra aux intéressés.

Les hommes des catégories ci-dessus indiquées qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

**Avis important.** — Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

Le récépissé est placé à la fin du livret, l'employé de la mairie ou le gendarme détache cette pièce, la signe et la remet au dépositaire du livret en le prévenant qu'il devra, sous peine de punition, représenter ce récépissé lorsque le livret lui sera rendu.

Quand un livret ne sera pas pourvu du récépissé, le maire ou le gendarme se servira d'un des imprimés en blanc qui lui ont été envoyés à cet effet par le commandant du recrutement et le remplira à l'aide des indications contenues dans le livret.

**Ville d'Albas.** — Le dimanche 26 septembre 1886, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu le deuxième grand concert-conférence donné par la *Société chorale d'Albas*, avec le gracieux concours de M. Monrisot, docteur en sciences, professeur à la Faculté de Bordeaux, et de M. Poudou, violoniste.

PROGRAMME :

1. Les Enfants d'Albas, chœur chanté par la Société chorale..... PODOU.
2. Les Paysans, chœur chanté par la Société chorale..... SAINTIS.
3. Cautionnetta, pour violon exécutée par M. Poudou..... ALARD.
4. Conférence expérimentale sur le télégraphe électrique, faite par M. Monrisot.
5. Romance et Boléro, pour violon, exécutés par M. Poudou..... DANCLA.
6. Ode à Gambetta, chœur chanté par la Société chorale..... PODOU.

Le piano sera tenu par Mlle X...  
Les bureaux seront ouverts à 2 heures 1/2, on commencera à 3 heures.  
Prix des places 1 fr.; en location 1 fr. 25.  
S'adresser au bureau de tabac.

qu'on aurait du monde à dîner, et on lui avait dit d'être habillée pour six heures et de soigner sa toilette. Elle avait obéi. Son costume était simple mais non sans grâce, et la teinte morte des étoffes faisait ressortir la vivacité de sa chair, d'une blancheur vivante, et l'éclat de ses yeux. Elle était admirablement belle. La tristesse répandue sur sa physionomie ajoutait encore au charme qui se dégageait de toute sa personne. Ses cheveux, éparpillés savamment par le fer du coiffeur, tombaient en désordre sur son front, auquel ils faisaient une auréole dorée.

Le salon était nouvellement meublé d'étoffes à grandes fleurs, selon la mode du jour, avec des guirlandes de velours courant autour des canapés et des poufs, comme des serpent bariolés. La lumière des lampes, modérée par les abats-jour, répandait une clarté douce, et les bruits du dehors, assourdis par les tapis et les tentures, formaient un murmure mourant, éloigné, et semblaient isoler la pièce chaude et claire du tumulte assourdissant de Paris.

Le comte ne rentrait pas, et depuis que la fille de Marinette était habillée, elle restait seule, livrée à ses réflexions, dont on devine la nature et auxquelles s'ajoutait un sentiment d'appréhension dont elle ne pouvait pas se défendre. Elle sentait instinctivement que cette soirée qui se préparait allait avoir la plus grande influence sur son avenir. Et pourtant elle connaissait à peine Gaudru; elle ignorait quelles espérances il fondait sur elle de concert avec le comte. Elle ne pouvait pas se douter des projets que les deux hommes méditaient, et cependant son âme était mortellement triste et son cœur plein d'angoisse...

## Faits Divers

**Le jeuneur Succé.** — Un journal de Milan, *Italia*, dit qu'un comité de médecins de Paris a fait à Succé une proposition des plus importantes : on lui a offert 100,000 fr. pour une expérience de quarante jours, qui devrait avoir lieu dans un hôpital de Paris.

Succé devrait cependant faire connaître la composition de sa liqueur. On lui garantirait un brevet. L'expérience serait faite avec deux autres individus qui suivraient le même régime que Succé.

**L'éléphant de Nouma-Hawa.** — La foire de Tournai a eu une épisode inattendue, dont on parlera longtemps dans cette ville.

Le propriétaire de la ménagerie Nouma-Hawa avait logé un éléphant dans une écurie de l'*Hôtel des Neufs provinces*, rue Royale.

Pendant l'avant-dernière nuit, l'énorme pensionnaire de l'hôtel se trouva sans doute à l'étroit dans son logement et d'un léger coup d'épaupe, il eut vite ouvert la porte. Le voilà sur le boulevard. Pas n'est besoin de dire que les promeneurs, encore nombreux à cette heure-là, cédaient le haut du pavé à sa majesté africaine.

L'éléphant arriva ainsi devant un café où miss Nonna, sa maîtresse était en train de souper. Il n'en fallut pas plus pour déterminer le fidèle et galant pachyderme à pénétrer dans le local. Il se fit un large passage à travers la grande glace de la façade, en une seconde redroite en miettes, à la grande terreur des consommateurs devant cette invasion insolite.

Tables, verres, carafes, tout fut balayé sur le passage du monstrueux intrus qui ne s'arrêta qu'après de sa maîtresse. Celle-ci le calma enfin. Il n'y a plus que la casse à payer.

**La « Dynamiteuse-des-Airs. »** — L'ascension de la *Dynamiteuse-des-Airs*, annoncée plusieurs fois et plusieurs fois ajournée, a enfin eu lieu hier dans le jardin des Tuileries. Une enceinte entourée de toiles avait été construite dans la partie du jardin qui longe la terrasse de l'orangerie, et où se trouve une assez vaste place privée d'arbres. Un grand nombre de curieux étaient venus pour assister à l'ascension du nouveau ballon, dont on avait été tellement parlé.

La *Dynamiteuse-des-Airs* n'est en somme, qu'une simple montgolfière, mais une montgolfière perfectionnée. L'aérostat, tout en soie de Chine, cube 5,000 mètres et dépasse, par conséquent, les dimensions ordinaires des ballons.

Il est gonflé à l'aide de l'air chaud produit par un fourneau qui occupe le centre de la nacelle. C'est dans ce fourneau que consiste l'invention de M. Godard. Autrefois, l'usage des montgolfières était très dangereux, à cause des risques qu'il y avait de mettre le feu à l'étoffe. Grâce à l'appareil de M. Godard, tout danger de ce genre est écarté.

Le foyer du fourneau est fermé dans un triple cylindre en tôle, qui séparent entre eux des matières isolantes et des courants d'air habilement ménagés entre eux. La flamme, étant circonscrite, ne peut s'égarer et obéit toujours à la volonté de l'aéronaute.

Quand la porte du salon s'ouvrit et que le valet de chambre annonça le banquier, Wilhelmine se tourna à demi, un journal illustré à la main, pour se donner une contenance. Elle aperçut un gros homme grisonnant, — car des flocons de neige étaient tombés sur le tête du financier. Ses traits avaient grossi et étaient devenus plus épais encore et plus anguleux, — ce qui donnait tout à fait à sa mâchoire l'aspect brutal d'un museau de dogue. Il voulait se montrer gracieux et s'avancait tout courbé, un épais et gros sourire épanouissant sa face hypocrite et blafarde.

Derrière lui venait un jeune homme mince comme une flûte, vouté déjà, le teint terne et les yeux battus, vêtu d'un habit qui semblait habiller le vide, tant il était peu rempli, tout cassé de plis grimaçants. La bouche du père, avec un peu de poil follet roux sur la lèvre, en guise de moustache. Un lorgnon à l'œil, l'air impertinent. Le fils du banquier fit un mouvement de surprise en apercevant la jeune fille.

Il s'attendait sans doute à découvrir quelque guenon, et c'était une fiancée admirablement belle qu'on lui présentait. La richesse et la beauté. Rien que ça. Sa physionomie s'éclaira d'un sourire goguenard.

Le père s'était avancé.

— Permettez-moi, mademoiselle, dit-il de son air le plus aimable, après avoir salué la jeune fille, de vous présenter mon fils, M. Anatole Gaudru.

Le jeune homme avait incliné la tête d'un mouvement raide, automatique, et fixait Wilhelmine de ses yeux ébaudis, émerveillés.

(A suivre.)

Au sommet du tuyau qui produit le tirage se trouve un chapeau en toile métallique qui arrose les flammes et flammèches. Ce chapeau est en quelque sorte, au navigateur aérien, ce que la lampe Davy est au mineur.

Comme il faut, pour gonfler le ballon, un combustible qui brûle avec une grande rapidité, c'est la paille qu'on utilise d'ordinaire, mais on pourrait se servir de toute autre matière, pourvu qu'elle fût aussi inflammable.

C'est à peine s'il a fallu une demi-heure pour gonfler, hier, la *Dynamiteuse des-Airs*.

A cinq heures et demie, M. Godard a pris place tout seul dans la nacelle et a prononcé le fameux : *Lâchez tout*, au milieu d'une émotion générale.

Le ballon s'est enlevé lentement, a monté tout droit, jusqu'à une hauteur de 200 mètres environ; puis, emporté par un courant d'air, il a traversé la Seine, a plané quelques minutes au-dessus des quartiers de la rive gauche, puis n'a pas tardé à disparaître dans la direction de Fontenay-aux-Roses.

En résumé, la *Dynamiteuse des-Airs*, pourrait rendre des services en raison de la façon rapide et peu coûteuse dont on peut la gonfler.

En campagne, par exemple, où l'on n'a pas de gaz à sa disposition, elle offrirait de grands avantages et l'on pourrait s'en servir pour observer les positions de l'ennemi. Quant à songer à l'utiliser pour bombarder celui-ci, nous croyons que c'est aller bien loin. Etant donné le poids déjà assez considérable du fourneau, la force ascensionnelle de l'aérostat serait insuffisante pour qu'on puisse emporter des engins de guerre à bord de la nacelle.

Revue Agricole

LE SULFATE DE CUIVRE ET LA VIGNE

Le *Petit Journal* a publié l'information suivante :

« L'administration vient de prescrire une enquête sur des cas d'empoisonnement signalés dans deux départements du Midi, à la suite d'ingestions par un certain nombre de propriétaires viticulteurs de raisins provenant de vignes traitées au moyen du sulfate de cuivre. Il importe essentiellement de savoir si le vin provenant ou à provenir des vignes soumises à ce traitement pourra être livré sans danger à la circulation. »

Nous avons voulu savoir ce qu'il y avait de vrai dans cette nouvelle. Voici la dépêche qui nous est transmise à ce sujet :

Paris, 11 septembre.

« Ni le Comité consultatif d'hygiène, ni le ministère de l'agriculture n'ont eu connaissance des cas d'empoisonnement par des raisins traités au sulfate de cuivre dont parle un journal du matin. Aucune enquête n'a donc été ordonnée. »

« Il y a quelques mois, le Comité institué pour la défense du commerce de Marseille signalait au ministère du commerce, duquel dépend le conseil d'hygiène, les dangers qui, selon lui, pourraient résulter du traitement de la vigne par le sulfate de cuivre. Le Conseil d'hygiène chargea M. Brouardel d'étudier la question et de faire un rapport. Ce rapport vient d'être terminé, mais il n'a pas encore été publié. »

« Sans conclure à l'innocuité du sulfate de cuivre, M. Brouardel ne constate aucun fait sérieux relevé à sa charge. Mais il déclare qu'il ne pourra se prononcer d'une façon absolue que lorsque de nouvelles expériences auront été faites. Ces expériences se feront sur les vins de la récolte 1886, à la faculté de Montpellier et dans diverses écoles agronomiques. C'est là, sans doute, l'enquête dont parle notre confrère. »

D'un autre côté, on se rappelle qu'à l'une des séances du Congrès viticole, qui s'est tenu la semaine dernière à Bordeaux, M. Gayon, professeur de chimie à la Faculté des sciences, chimiste en chef des douanes, interrogé par plusieurs membres du Congrès, a répondu en substance que des expériences nombreuses et répétées tendent à prouver que le sulfate de cuivre n'est pas toxique.

**Vins.** — Le temps continue à être favorable à la récolte viticole. Aux chaleurs de ces derniers jours viennent de succéder de légères et fraîches oroades qui vont contribuer d'une manière efficace à un rendement plus grand de la prochaine récolte.

Dans la Gironde la maturité des vignobles s'achève aussi heureusement que possible, les vendanges commencent cette semaine dans quelques localités; on peut dès à présent compter, sinon sur l'abondance du moins sur une bonne année en qualité.

Le Médoc est particulièrement des mieux traités, car dans certains vignobles la production sera supérieure à celle de l'année dernière.

Dans la Charente, on a déjà commencé la cueillette des vignes blanches, la maturité sera parfaite et promet une qualité bien supérieure à la récolte de 1885. Les vignes rouges sont bien moins partagées sous le rapport de la quantité mais elles donneront néanmoins de bons vins qui auront l'avantage sur l'année dernière d'avoir un degré normal.

Bonnes nouvelles du Lot-et-Garonne; les vignobles ont bénéficié de la température favorable de ces derniers temps.

Les correspondances de la Haute et Basse Egypte annoncent que grâce aux dernières chaleurs, la maturation a fait des progrès rapides. On aura plus de récolte qu'on ne pouvait s'y attendre il y a un mois et la qualité, d'après toutes les prévisions devra être exceptionnelle. En Champagne, on constate également une amélioration notable.

On est en pleines vendanges, dans tous les vignobles du Midi où règne la plus grande activité. Déjà de nombreux échantillons ont pu être soumis et un certain nombre d'achats ont été traités.

Tous les petits bouschets sont rentrés, beaucoup sont entièrement faits, certains même sont retirés, beaucoup de ces vins de primeur sont déjà vendus, et si cette année le commerce s'est décidé à les payer de 30 à 35 fr. l'hectolitre, c'est grâce à leur richesse alcoolique qui atteint pour certains 9 degrés. La qualité est aussi excellente; outre leur couleur foncée naturelle ils sont d'un beau rouge brillant. Certains propriétaires se préparent à faire des vins de sucragé, c'est-à-dire une seconde cuvée, en mélangeant du sucre cristallisé au marc que l'on a déposé de son vin. L'Etat autorise ce genre d'opération et abaisse les droits sur les sucres employés.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 18 septembre 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. Paul Soleillet; M<sup>me</sup> la baronne James de Rothschild; Evénements d'Orient; Obock, Zelah; Mgr Clément; Dragan Zankoff; Peiko Karaveloff. — « L'amour qui s'en va, » nouvelle (suite et fin), par Claude Maroisel. — « La source de Sainte-Keyne, » par Paul-Edouard d'Anisy. — *Revue anecdotique*, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Le monde financier. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures : M. Soleillet. — M<sup>me</sup> la baronne James de Rothschild. — Bulgarie : Les adieux du prince Alexandre. — Abdication du prince Alexandre. — Le prince Alexandre conduit en taïka, au port de Radova. — Le prince Alexandre acclamé par la population de Sofia. — Le konak du prince Alexandre à Sofia. — Le prince Alexandre acclamé à Lemberg. — Le port d'Obock et ses environs. — La manière de faire le pain. — Objets servant à la fabrication du pain. — Mgr Clément. — Dragan Kankoff. — Peiko Karaveloff. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

La 44<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix : Un franc), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C<sup>e</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris. Elle contient notamment les articles suivants : « Amsterdam, » avec carte dans le texte, « Amulette, Anabaptiste, Anachronisme, Anagramme, Analyse, etc. » et de nombreuses illustrations. Envoi du 1<sup>er</sup> volume contre un mandat-poste de 25 fr.

LA NATURE, Sommaire du 16 septembre 1886. — Sur les prétendus parasites des mouches. P. Mémin. — Le télégraphe Estienne et la sténographie. G. Mareschal. — L'expression des sentiments. Albert de Rochas. — Propulseur à réaction pour navires. — Le parallélogramme. J.-A. Berly. — Le gaz chez soi. Appareil Giraudon. Ph. Delahaye. — Néologie. Maurice Girard. — Paul Soleillet. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 13 septembre 1886. S. M. — Une molène gigantesque. Supplément : Boite aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Étude de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué-licencié, Place du Palais de Justice, à Cahors.

**VENTE SUR EXPROPRIATION FORCÉE ET SUR SURENCHÈRE**  
A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le lundi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, audience des vacations.

Conformément aux articles trente-deux, trente-trois du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés de Crédit Foncier, et, par exploit de Serres, huissier à Cahors, du seize avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier au sieur Pierre Lasvignes aussi prénommé Jean, propriétaire, domicilié à Gigouzac emprunteur,

un commandement, d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'y être contraint par la voie de l'expropriation de ses immeubles;

Ce Commandement contenait, conformément au décret précité la désignation des biens qui devaient être expropriés;

Cette mise en demeure, étant restée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-six. Volume cent huit, numéro dix-sept;

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-six, où il est tenu à la disposition du public;

En conséquence et à la requête du Crédit Foncier de France, Société anonyme, dont le siège est à Paris, rue des Capucines, numéro 19; agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénélon, numéro 7;

Au préjudice dudit Lasvignes, Pierre, propriétaire, domicilié au lieu dit Gigouzac;

Il a été procédé, le lundi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-six, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville à midi précis;

A la vente en cinq lots des immeubles ci-après :

**Désignation des immeubles à vendre telle qu'elle est faite dans le commandement saisi et lotissement.**

PREMIER LOT

1<sup>o</sup> Maison, jardin et terres situés à Gigouzac, d'une contenance de cinq ares six centiares section C numéros 1491, 1495 et 1485 P;

2<sup>o</sup> Terres, bois et friches situés à Roussilles, d'une contenance totale de deux hectares, trente-deux ares, cinquante centiares, section C et formant les numéros 1168, 1169, 1171, 1172, 1173, 1174 et 1123;

3<sup>o</sup> Terres, bois et friches à Devèzes, d'une contenance totale de quatre-vingt-onze ares quatre-vingts centiares, section C et formant les numéros 1136, 1137, 1188, 1175, 1177, 1184, 1157, 1178 et 1179;

DEUXIÈME LOT

Terre située au Tournal, d'une contenance de quarante-sept ares vingt centiares et formant les numéros 1553 et 1554 de la section B.

TROISIÈME LOT

Terre et bois situés à Cornouillé, d'une contenance de quarante-deux ares cinquante centiares, numéros 39, 41, 42 et 1392 de la section A.

QUATRIÈME LOT

1<sup>o</sup> Terre sise au lieu dit Borie haute, d'une contenance de seize ares et formant le nombre 1 95 section B.

1<sup>o</sup> Un pré à Martinet, d'une contenance de douze ares vingt centiares et formant le numéro 1431 section C.

CINQUIÈME LOT

1<sup>o</sup> Terre et friche situés à Borie basse d'une contenance de quarante-sept ares quatre-vingts centiares et formant les numéros 1485 et 1486, section B.

2<sup>o</sup> Pâturage située au lieu dit Péchinal, d'une contenance de trente-quatre ares vingt centiares, formant le numéro 383, section B.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Gigouzac, canton de Catus.

Advenue cette audience, les immeubles ci-dessus désignés ont été vendus en un seul lot après blottement, moyennant le prix de quatre mille neuf cent dix francs en sus des charges et adjugés audit M<sup>e</sup> Lacosse, avoué, qui dans les délais de la loi, a fait élection de command au profit de MM. Lambal, menuisier, à Gigouzac et de M. Charles Roques, avocat, ancien greffier à Cahors.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors en date du vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-six, M. Jean Lasvignes, fils, propriétaire et meunier à Gigouzac, assisté de M<sup>e</sup> Léon Talou, avoué près ledit tribunal, qu'il constitue aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix desdits immeubles et porter ce dit prix à la somme de cinq mille sept cent trente francs, ci..... 1,730 fr.

En conséquence les dits immeubles ci-dessus désignés, seront revendus en un seul lot le lundi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, siégeant en audience de vacations au palais de justice de ladite ville, sur la nouvelle mise à prix fixée par le surenchérisseur.

Tous les frais ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article 38 du décret-loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, l'adjudicataire sera tenu :

1<sup>o</sup> D'acquiescer dans la huitaine de la vente, à titre de provision, dans la caisse du Crédit Foncier de France, le montant des annuités dues par le saisi;

2<sup>o</sup> Et après les délais de surenchère, de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû, nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Mise à prix :

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront remis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de cinq mille sept cent trente francs, ci..... 5,730 fr.  
Le tout en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué soussigné.

Cahors le 23 septembre mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le ..... septembre mil huit cent quatre-vingt-six, f<sup>o</sup> .....  
c<sup>o</sup> ..... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

**Une minute, s. v. p.** — Le temps c'est de l'argent, nous le savons : c'est pour cela que nous vous prions de perdre une minute à lire cet article; cette minute perdue vous fera peut-être gagner plus tard beaucoup d'argent que vous auriez dépensé en remèdes inutiles. — « *Saint-Gerand-de-Vaux, par Bessay (Allier)*. Je souffrais de maux d'estomac et de ballonnements de ventre, j'avais aussi la bouche constamment pleine d'eau; depuis que je fais usage de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, les ballonnements et les maux d'estomac ont disparu, je souffre beaucoup moins. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce que bon lui semblera. FERRIER, garde, aux Roux. » *Légalisation de la signature par M. le Maire de Saint-Gerand-de-Vaux.*

**ENTREPOT GÉNÉRAL DE SUCRES cristallisés et autres. — Raisins secs. LABATUT, 61, rue de la Rousselle, Bordeaux.**

**HUITRES**  
De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs  
ou 50 huitres extra, 4  
ou 70 — belles, 4  
ou 100 — ordinaires, 4

Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**  
L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**  
Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).  
Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

SUCRAGE DES VENDANGES AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de Sucres destinés au Sucrage des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.

LE TÉLÉGRAPHE JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

**BOURSE. — Cours au 23 sept.**

3 0/0.....	82 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 05
3 0/0 id. 1884.....	84 70
4 1/2 0/0 ancien.....	107 90
4 1/2 0/0 1883.....	109 10

**Dernier cours du 22 sept.**

Actions Orléans.....	1,345 00
Actions Lyon.....	1,227 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	392 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	324 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	330 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	339 00

# BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

## ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

## VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

## A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres. 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres. 58 fr.  
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, avarifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout: 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

Le propriétaire-gérant, Layout.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MACHINES à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé, ou remboursé, au gré de l'acheteur.

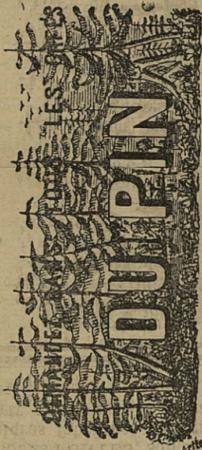
## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Fanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

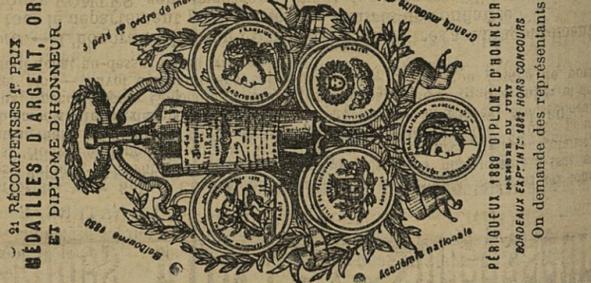
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFiance

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES